

Conseil Municipal du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

Excusés : Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date de publication : 08 novembre 2024

Délibération n°2024-098 – Admission en non-valeur de créances irrecevables - budget principal

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, malgré les actions intentées, le Comptable public n'a pas pu recouvrer certaines créances, pour un montant total de 901.69 €, listes de pièces n°6748647931, n°7022561731, n°7022701131 du 17 octobre 2024.

Elle présente les créances concernées :

- Liquidation judiciaire ou défaillance d'entreprise : 624.00€ ;
- Divers : 249.69€ ;
- Cantine : 28.00€.

Elle explique les motifs de présentation de ces créances :

- Restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite : 643.09€
- Combinaison infructueuse d'actes de poursuite : 81.00€
- Personne disparue : 177.60€

Elle indique que Madame le Comptable public sollicite en conséquence l'admission en non-valeur de ces créances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte l'admission en non-valeur des créances suivantes pour un montant total de 901.69€, listes de pièces n° 6748647931, n°7022561731, n°7022701131 du 17 octobre 2024.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing